

# FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Oyem : condamnée à 8 ans de prison pour coups mortels



Photo : Alexis Ndong Sima

Rosalie Mekui Me Ngomo à la barre.

Alexis NDONG-SIMA  
Oyem/Gabon

**R**OSALIE Mekui Me Ngomo, Gabonaise de 29 ans, a été condamnée à 8 ans de prison pour coups mortels. C'était le 16 avril dernier, lors de sa comparution à la première session criminelle ordinaire d'Oyem, présidée par Ndzanga Ponce Hugues.

Les faits se déroulent dans la nuit du 7 novembre 2019,

au village Bissok-Centre, à 48 km d'Oyem, chef-lieu du département du Woleu. Vers 21 heures, le corps sans vie de Wenceslas Mbira Mve, un militaire à la retraite, est découvert baignant dans une mare de sang dans la cour de sa demeure. Alertés, les gendarmes de la brigade centre d'Oyem se rendent sur place pour enquêter. La victime a reçu un violent coup au crâne. Plusieurs traces d'ecchymoses laissent penser à un crime.

Les soupçons se portent d'emblée sur Anne-Marie Angone-Emane et son concubin Guillaume Nkoghe-Etoughe, qui ont découvert le corps. Puis sur Philomène Zang et Rosalie Mekui Me Ngomo.

Lors des interrogatoires, aucun d'eux ne reconnaît les faits. Mais, coup de théâtre ! Quelques jours après, le juge d'instruction chargé du dossier reçoit les confidences de dame Abème Edou, une détenue qui affirme que Rosa-

lie Mekui Me Ngomo lui a confié avoir tué son oncle, en lui assenant un coup à la nuque après une dispute. L'accusée reconnaît finalement les faits et le procureur général, Ruffin

Dikoumba, a requis la requalification du crime de meurtre en parricide. Me Ondo-Ndong a, pour la défense, plaidé la clémence de la Cour et la requalification des faits en coups mortels. Une requête qui a prospéré.

## Accident: chute mortelle d'un homme au PK 20

Abel EYEGHE EKORE  
Ntoum/Gabon

UN homme a fait une chute fatale, alors qu'il était assis à l'arrière d'un pick-up vendredi dernier sur la route d'Essassa, au PK20.

Selon un témoin rencontré sur les lieux du drame, la victime, la quarantaine révolue, n'avait pas de pièces d'identité sur lui. Difficile donc de l'identifier. Ce témoin explique que la scène s'est produite autour de 18 heures. L'homme, en provenance de Ntoum, comme l'ensemble des autres passagers assis à

l'arrière du véhicule, regagnait son domicile dans la zone de Libreville. C'est après avoir franchi la 2e entrée de Nkok, à environ 20 km de Libreville, que le pick-up roulant à vive allure va lui faire perdre son équilibre avant de tomber sur l'asphalte. Il décède sur-le-champ.

Le conducteur du pick-up a été alerté par les autres occupants. Le corps complètement amoché était recouvert d'un tissu, en attendant l'arrivée des autorités judiciaires, pour l'ouverture d'une enquête.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ**  
\*\*\*\*\*

**CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**

Visa de conformité de la DGMP :

Date de lancement : 27 avril 2021.  
Appel d'offres : N°02/MS/SG/DCNTS/2021.  
Noms du projet : Acquisition de poches à sang.  
Source de financement : État gabonais, exercice budgétaire 2021-2022-2023 et fonds propres.

**1. OBJET**  
La Direction du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) lance un appel d'offres pour l'acquisition de poches à sang.

**2. ALLOTISSEMENT**  
Le présent appel d'offres est réparti en deux (2) lots ainsi qu'il suit :  
o Lot 1 : Achat de poches à sang triples ;  
o Lot 2 : Poches à sang triples avec filtre venant avec des poches pédiatrique séparation en circuit fermé, poches uniques avec filtre séparation en circuit ouvert et poches à sang simple avec sonde.

**Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un candidat peut être attributaire des deux (2) lots.**

**3. PARTICIPATION**  
Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°0027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

**4. CRITERES DE QUALIFICATION**  
En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

**5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS**  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de trois cent mille (300 000) F CFA par lot. Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).  
Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

**Centre National de Transfusion Sanguine,  
38 rue du docteur KONG, centre-ville,  
BP 13895 Libreville Gabon. Tel : 066400880 / 077666215.**

**6. CRITERES D'EVALUATION**  
Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

**7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION**  
Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 27 mai 2021 à 10 heures 00, et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de un million (1 000 000) F CFA par lot.  
A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.  
Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

**8. OUVERTURE DES PLIS**  
Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 27 mai 2021 à 11 heures 00 dans la salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage du Centre National de Transfusion Sanguine.

Le Directeur  
du Centre National de Transfusion Sanguine



Dr. Olivier REBIENOT PELLEGRIN

Le Directeur Général  
Des Marchés Publics



Eugène Pénatou